



Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Jeudi 4 avril 2019

DOSSIER DE PRESSE

Premier Conseil territorial de sécurité et de prévention de la délinquance

Le premier Conseil territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, co-présidé par le président du gouvernement Philippe Germain, et le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie Thierry Lataste, s'est tenu ce jeudi 4 avril à la Communauté du Pacifique (CPS).

Plus qu'un bilan de l'année écoulée, cette journée est l'occasion de présenter à l'ensemble des acteurs du territoire – communes, associations, provinces, Sénat coutumier, aires coutumières et Congrès – l'arsenal d'outils qui est mis à leur disposition pour mettre en place des actions sur leur territoire d'intervention respectif. Et ensuite, de fixer les priorités pour l'année 2019.

Le Plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance 2018-2022

Les élus du Congrès ont adopté, le 12 mars 2018, le Plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance 2018-2022 (PTSPD) porté par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Pour la première fois, la Nouvelle-Calédonie s'est dotée d'une politique de prévention à l'échelle du pays, dont l'objectif est d'inverser la courbe de la délinquance et de changer le comportement des Calédoniens face aux conduites à risques.

Il aura fallu plus d'un an de travail au gouvernement et ses services pour bâtir ce projet commun en large concertation avec l'ensemble des acteurs œuvrant dans le cadre de la prévention de la délinquance.

La réponse apportée est un plan sur cinq ans, qui comprend quatre grandes orientations déclinées en 139 actions, dont une grande partie concerne la jeunesse. Elle s'appuie sur les politiques publiques existantes qu'elle doit irriguer dans tous les domaines, et notamment ceux de l'éducation, du sport ou de la santé. La mise en œuvre du PTSPD par le gouvernement est entièrement financée par l'augmentation des taxes sur l'alcool votée par les élus du Congrès, le 29 décembre 2017.

Au total, ce sont plus de 337 millions de francs qui seront engagés en 2019 en soutien de ce plan, dont près de 160 millions directement versés aux provinces et communes.

Le bilan 2018 du PTSPD

Grâce au travail du gouvernement, de l'État, des provinces, des communes, du Sénat coutumier et des aires coutumières qui se sont réunis chaque mois depuis avril 2018, sur les 139 actions du Plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :

- 72 actions ont été réalisées,
- 63 sont en cours,
- 4 seront mises en œuvre à partir de 2020.

I. Orientation « Améliorer la gouvernance »

> 15 actions : 11 réalisées, 4 en cours de réalisation

L'amélioration de la coordination des actions, sans se substituer aux compétences des différents acteurs en matière de sécurité et de prévention, au travers d'une gouvernance structurée est le premier pilier du PTSPD.

Parmi les actions principales réalisées :

- La mise en place d'un **conseil restreint** de sécurité et de prévention de la délinquance **qui rassemble les coordinateurs de chaque collectivité**. Depuis le lancement du plan en avril 2018, les coordinateurs se sont réunis dix fois. Ils ont notamment mis en place une charte de partage d'information.
- La tenue du **premier conseil territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, co-présidé par l'État et le gouvernement**, qui permet de dresser le bilan annuel du PTSPD devant l'ensemble des acteurs et de fixer les priorités pour 2019. C'est la première fois que les acteurs de la sécurité et de prévention de la délinquance se réunissent au niveau du pays, ce jeudi 4 avril 2019.
- **Le soutien financier apporté aux communes** dans les actions qu'elles engagent au titre de la prévention de la délinquance. En 2018, neuf d'entre elles ont pu bénéficier d'un soutien du gouvernement pour 39 millions de francs au total (Thio, Canala, Koné, Bourail, La Foa, Mont-Dore, Païta, Dumbéa et Nouméa).
- **La réalisation d'un état des lieux des études et actions publiques conduites en Nouvelle-Calédonie mais aussi des dispositifs innovants déployés sur d'autres territoires**. Cet état des lieux a permis de révéler un large consensus tant sur les causes des addictions, de la violence et de la délinquance des jeunes que sur les principes à adopter pour renforcer l'efficacité des politiques publiques locales de prévention de la délinquance. Cet état des lieux va permettre le lancement d'une étude sociologique et pluridisciplinaire plus approfondie.

Parmi les actions à venir en 2019 :

- **Le lancement d'un appel d'offres fin février 2019 pour réaliser une étude sociologique sur les origines des comportements addictifs et les déterminants de la délinquance en Nouvelle-Calédonie.** L'objectif de cette étude est de permettre une meilleure orientation des politiques publiques. Les résultats seront restitués début 2021 devant le Conseil territorial de sécurité et de prévention de la délinquance.

II. Orientation « Changer les comportements et les mentalités »

> 9 actions : 6 réalisées, 3 en cours de réalisation

Le deuxième axe stratégique du projet de Plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance est d'agir sur la trop grande tolérance du corps social face aux addictions et aux conduites à risques. Il s'agit de changer le regard des Calédoniens sur l'alcoolisation massive, le cannabis, la vitesse sur les routes, la violence.

Parmi les actions principales réalisées :

- **La campagne de communication ZéroTolérance** : une vaste campagne de communication a été lancée par le mouvement citoyen ZéroTolérance, en partenariat avec le gouvernement et l'Agence sanitaire et sociale (ASS-NC). Ce mouvement est destiné à faire évoluer les mentalités tant sur les addictions que les conduites à risques, en s'appuyant notamment sur des « ambassadeurs » (vaste campagne d'affichage sur tout le territoire, lancement d'un site internet enregistrant près de 8 000 visites par mois, pages sur les réseaux sociaux dans les 10 réseaux les plus consultés en Nouvelle-Calédonie, présence et actions sur les manifestations publiques). Un partenariat avec le vice-rectorat va également permettre de diffuser des visuels ZéroTolérance au sein des établissements scolaires.
- **L'extension des matinales de la prévention en entreprises** de la direction du Travail et de l'emploi par des stages d'aide à la parentalité, de communication bienveillante, d'aide à l'utilisation des réseaux sociaux au profit des salariés.
- **La sélection de 10 jeunes éloignés de l'emploi en partenariat avec *Le Chapitô* et *Pacific et Compagnie*** dans le but de monter **une pièce de théâtre interactive avec le public** sur le thème de la lutte contre les violences. La première d'une tournée sur tout le territoire est prévue à la fin du mois de mai 2019 à Nouméa. Ces jeunes ont été recrutés dans le cadre du dispositif du Service civique universel de l'État (SCUE).

III. Orientation « Lutter contre les violences et les addictions »

> 72 actions : 34 réalisées, 37 en cours de réalisation et 1 non réalisée

Le troisième volet entend s'attaquer aux violences et aux addictions en renforçant notamment la réglementation. Une des priorités est de lutter contre la consommation excessive d'alcool, érigée en « grande cause territoriale ». Le cannabis et la délinquance routière sont aussi en ligne de mire.

Actions réalisées en matière de lutte contre les addictions

- La mise en œuvre en 2018 d'un vaste **plan d'actions contre la consommation excessive d'alcool**. Ce programme inclut l'augmentation de la fiscalité sur les boissons alcoolisées, l'interdiction de la publicité et de la promotion des boissons alcoolisées, la limitation des volumes de vente afin de lutter contre le marché noir ou encore le renforcement des contrôles et des sanctions en cas de vente d'alcool aux mineurs. En 2018, on enregistre ainsi une baisse des importations et des consommations d'alcool : - 40,2 % pour l'alcool fort, - 32,7 % pour le vin, - 15,1 % pour la bière, - 17 % de personnes en état d'*ivresse public manifeste* entre 2017 et 2018.
- **Tolérance 0 pour les jeunes conducteurs** : depuis février 2018, en cas de conduite sous l'influence de l'alcool, les jeunes conducteurs peu expérimentés (titulaires du permis depuis moins de deux ans) seront sanctionnés au même régime que les conducteurs de transport en commun, soit par une amende de 15 000 francs et un retrait du permis de conduire de 6 mois.
- **Le premier arrêté du gouvernement d'interdiction de consommation d'alcool sur certains lieux publics**, à Dumbéa, en vertu de l'article 3 de la délibération du 1^{er} août 2018, a été pris jeudi 4 avril 2019.

Actions réalisées en matière de lutte contre les violences faites aux femmes

- L'élargissement des plages horaires de l'**association « SOS Écoute »**.
- La **diversification des lieux d'accueil et d'hébergement d'urgence pour les victimes**, notamment par l'embauche de deux écoutantes supplémentaires et d'une coordonnatrice.
- Le recrutement d'un **psychologue de la police nationale**.

Actions réalisées en matière de police de sécurité au quotidien (haut-commissariat)

En Nouvelle-Calédonie, la Police de sécurité du quotidien (PSQ) s'intègre à la stratégie de lutte contre la délinquance, adoptée conjointement par le haut-commissaire et le procureur de la République le 8 juin 2018. Cette stratégie s'appuie sur un renforcement de la présence sur la voie publique et un partenariat plus étroit entre les deux acteurs. Le secteur de Pierre-Lenquette-Montravel-Tindu, retenu dès janvier 2018 parmi les 15 premiers « Quartiers de reconquête républicaine », bénéficie d'une mobilisation et de moyens renforcés depuis le 1^{er} septembre dernier.

- **La création d'un groupe de sécurité de proximité (GSP)** au sein du Quartier de reconquête républicaine de Pierre-Lenquette-Tindu-Montravel, dédié à la lutte contre l'insécurité du quotidien (cambriolages de logements et de locaux d'activité professionnelle, délinquance juvénile, violences intrafamiliales, etc.). Le GSP est composé de 15 policiers qui travaillent exclusivement dans le quartier et qui ne peuvent être envoyés sur une autre mission qu'en cas d'urgence absolue.
- Le recrutement de **deux délégués à la cohésion police / population**, chargés de recueillir la demande de sécurité auprès des commerçants et des habitants du Quartier de reconquête républicaine.
- La création d'un **groupe local de traitement de la délinquance (GLTD)**, qui permet au parquet de définir une politique pénale adaptée aux faits commis dans ou par des habitants du Quartier de reconquête républicaine.
- La création d'un poste de **référént sûreté** dédié au secteur de Ducos, qui permet de démultiplier le potentiel de visite auprès des commerçants de ce secteur particulièrement touché par les cambriolages.
- **La création de l'Unité canine légère**, composée de sept fonctionnaires et de deux chiens, afin d'intervenir sur des situations difficiles comme les rassemblements de personnes alcoolisées ou les violences urbaines.
- La création d'une **cellule de contact, au sein des brigades de gendarmerie de Dumbéa et de Pont-des-Français**, qui se traduit par une présence visible et rassurante des forces de l'ordre auprès des populations.
- Le développement du dispositif **Participation citoyenne**, au Mont-Dore (Yahoué, Saint-Michel, Vallon-Dore, Mont-Dore sud) et à Rivière-Salée, qui permet d'associer les habitants à la lutte contre les cambriolages et plus généralement à la préservation de la tranquillité publique.
- La formalisation d'un partenariat avec le parquet et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour favoriser le développement des « **alternatives citoyennes** », permettant d'apporter une réponse plus rapide et plus systématique aux faits d'incivilité et de petite délinquance. Par exemple, concernant les feux de brousses, les jeunes impliqués dans des départs de feux devront participer à des opérations de reboisement.
- La mise en application **des travaux d'intérêt général (TIG) en tribu**.
- L'institutionnalisation d'**échanges d'informations à caractère nominatif dans le cadre des CLSPD**, qui permet un meilleur repérage et un meilleur accompagnement des jeunes en voie de basculement dans la délinquance.
- La création de l'**antenne de la Brigade de prévention de la délinquance juvénile de Koné**, qui permettra d'accentuer le travail de prévention en milieu scolaire et d'accompagner les maires dans la mise en œuvre des alternatives citoyennes. Elle sera inaugurée ce vendredi 5 avril.

Actions réalisées en matière de lutte contre l'insécurité routière

Pour combattre l'insécurité routière, **les forces de l'ordre ont reçu pour consigne de consacrer une part croissante de leur activité opérationnelle à la répression des délits routiers :**

- **Le peloton motorisé (PMO)** de Koné est au travail depuis le mois d'octobre 2018. Ce renfort de six militaires entièrement dédiés à la police de la route en province Nord, permettra de poursuivre et d'amplifier cet effort en 2019.
- **Les opérations « Alternatives à la sanction »**, menées en partenariat avec le parquet et le gouvernement de Nouvelle-Calédonie en 2018, sont reconduites.

Actions réalisées en matière de lutte contre l'insécurité des biens

- La loi du pays du 21 septembre 2018 instituant une réduction d'impôt de 30 % pour les investissements visant à la protection et à la sécurisation des magasins de commerce de détail en 2018 et 2019.
- Des échanges avec les importateurs de véhicules, les assureurs et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, pour **doter les véhicules les plus volés de systèmes anti-vols performants.**

Parmi les actions à venir en 2019 :

- La mise en œuvre du **dispositif d'accueil des victimes (DAV)**. La signature d'une convention entre le gouvernement, le Haut-commissariat, le Centre hospitalier Gaston-Bourret et le procureur de la République est prévue mercredi 10 avril 2019.
- La création d'une **unité supplémentaire du régime du service militaire adapté (RSMA)** à Bourail.
- La mise en place d'une structure éducative contenante. Ce projet, inscrit au contrat de développement 2017-2021, a été présenté dans le cadre des Assises de l'Outre-mer.
- Le recrutement **d'un intervenant social en gendarmerie.**
- La mise en place d'une **brigade de protection des familles en gendarmerie.**
- La mise en place du **téléphone grand danger (TGD)**. En cas de grave danger menaçant une victime de violences dans le cadre conjugal ou de viol, le procureur de la République peut attribuer un dispositif de téléprotection permettant d'alerter les forces de l'ordre.
- Le lancement d'une réflexion sur la création d'un **Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP)**. Une mission est attendue courant 2019.

IV. Orientation « L'accompagnement de la jeunesse »

> 43 actions : 21 réalisées, 19 en cours de réalisation, 3 non réalisées

L'ultime partie du plan porte sur l'accompagnement de la jeunesse. Une thématique transversale qui concerne de nombreux secteurs du gouvernement : éducation, sport, santé, culture, insertion professionnelle... Cet accompagnement doit se traduire par des actions comme la lutte contre le décrochage scolaire, la réforme de l'alternance, un accès facilité aux activités sportives, culturelles et socio-éducatives ou encore le développement de l'inclusion numérique.

Parmi les actions principales réalisées, à noter :

- **Des actions en milieu scolaire, au collège et au lycée, portées par le vice-rectorat et concrétisées par la signature en mars 2018 d'une convention-cadre pour la mise en œuvre d'un plan spécifique de lutte contre le décrochage, les incivilités et la violence en milieu scolaire :** création du parcours civique scolaire, éducation à l'égalité à l'école, prévention des conduites addictives, mise en place de référents harcèlement et de protocoles en cas de crise, formations aux métiers d'adjoint d'éducation, module de formation à la « Prévention de la violence, gestion de conflits, communication bienveillante » dans 17 établissements, dispositif d'accompagnement éducatif de la NC (DAENC), pour les plus de 16 ans décrochés, développement du logiciel *Perseverance* pour le signalement de l'absentéisme, des incivilités et des violences en milieu scolaire, partenariats avec le Congrès des jeunes, etc.
- **La mise en place du programme Sport pour tous qui doit permettre au plus grand nombre de pratiquer une activité physique et sportive** grâce au recrutement de 3 coordonnateurs sportifs et de 15 éducateurs sportifs dans les communes en 2018. Ce chiffre sera porté à 21 en 2019. En contact direct avec les jeunes, les éducateurs auront pour mission de transmettre les valeurs du sport et de déceler le potentiel chez des jeunes sportifs.
- L'insertion d'une clause dans les marchés publics avec la possibilité de **réserver des quotas pour les structures d'insertion par le travail (modification de la délibération 136 CP).**
- **L'ouverture de 200 places supplémentaires dans le dispositif du Service civique universel de l'État** (signature d'une convention entre le gouvernement, le haut-commissariat et l'Agence du service civique en mars 2019).
- **La mise en œuvre du dispositif d'accompagnement à la création d'entreprises en partenariat avec l'Adie** (mise en place de parcours de formation pour les jeunes de 16-32 ans des quartiers sensibles de la presqu'île de Ducos).
- **L'ouverture de micro-crédits de groupe sur trois ans, financés par le gouvernement** auprès du réseau de l'Économie sociale et solidaire (24 millions de francs).

Parmi les actions à venir en 2019 :

- **La mise en place d'une structure de type Erea** (Établissement régional d'enseignement adapté), à partir de la 6^e. Sa mission sera de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale, ou présentant un handicap pour les aider à formaliser un projet d'orientation et de formation ainsi qu'un projet d'insertion professionnelle et sociale.

* *
*